



Réunion des sections du SNOPA CGT 7-8-9 novembre 2017 à Fontenay les Briis.

Résolution et mandat du SNOPA CGT

Fontenay les Briis, le 08 novembre 2017

Depuis de nombreuses années, les politiques gouvernementales ont fait le choix d'orienter les dépenses publiques en faveur des grandes entreprises et des classes sociales les plus riches.

La politique d'austérité menée par le président de la république MACRON et son Gouvernement finit d'amplifier celles de ses prédécesseurs. Elle contribue ainsi une fois de plus à réduire les moyens octroyés au service public.

Les Ouvriers des Parcs et Ateliers exercent leurs missions de service public dans les services du ministère de la transition écologique et solidaire et dans ses établissements publics. Certains OPA sont également mis à disposition sans limitation de durée auprès des collectivités territoriales et du ministère des armées.

La réduction des effectifs amplifiée par l'interdiction de recruter des Ouvriers d'Etat imposée par un moratoire depuis 2012 a eu des conséquences catastrophiques sur l'exercice des missions. De nombreuses ont dû être abandonnées, externalisées au profit du secteur privé qui n'est pas toujours en mesure de répondre aux contraintes de service public.

La continuité du service public n'est plus assurée dans certains secteurs ainsi de que la sécurité des usagers et des agents.

Le Ministère en réorganisant ses services notamment suite à la loi de décentralisation n'a pas donné toutes leurs places aux OPA et n'a pas su exploiter leurs compétences parfois acquises depuis de longues années transmises par formation et compagnonnage.

Depuis 2013, notre ministère et celui de la fonction publique se renvoient le sujet de l'évolution statutaire des OPA qui pourtant d'après eux devrait solutionner leur avenir et assurer la pérennité de leurs recrutements.

L'absence d'engagement du ministère sur ce chantier statutaire amplifiée pour les successions de réformes engendrent une absence de perspectives pour les OPA et génère une souffrance au travail.

De plus, les OPA ont été écartés de toutes les petites mesures catégorielles accordées aux fonctionnaires ce qui finit d'amplifier le manque de reconnaissance de la part du ministère.

Le chantier statutaire des OPA devrait être inscrit pour la 3^{ème} fois à l'agenda social du MTES.

Les sections du Syndicat National CGT des Ouvriers des Parcs et Ateliers réunies les 7-8-9 novembre 2017 à Fontenay les Briis ont débattu de l'enjeu que représente ce chantier statutaire.



- **Ils dénoncent le statu quo** pratiqué par le ministère et celui de la fonction publique qui depuis 2012 condamne leurs missions, leurs métiers, met en extinction leur « corps » et les a exclus des mesures catégorielles accordées aux fonctionnaires
-
- **Ils exigent une table ronde avec les employeurs** pour définir les besoins en compétences, en qualifications, en métiers **à partir d'une nomenclature précise.**
- **Ils exigent une reprise massive de recrutements** (estimée à 1200 emplois supplémentaires) pour pouvoir répondre aux missions de service public
- **Ils exigent l'ouverture immédiate du chantier sur l'évolution statutaire** des OPA à partir de véritables négociations avec les organisations syndicales portant notamment sur :
 - **La grille de classification**
 - **La grille salariale**
 - **Le régime indemnitaire**
 - **La protection sociale**
 - **Les départs anticipés**
 - **La retraite**
 - ...
- **Ils exigent des mesures de gestions immédiates** sur :
 - La suppression des 2 premiers niveaux de classification
 - La revalorisation salariale - augmentation équivalente à minima à 20 points d'indices pour toutes les classifications
 - La suppression de l'abattement de zone
 - La revalorisation de la prime d'expérience
 - L'extension de la prime de qualification à tous les OPA
 - Le rachat des jours de congés posés en Compte Epargne Temps similaire à celui des fonctionnaires
 - L'extension de la GIPA aux OPA
 - Amélioration de la bonification du temps de travail pour les cycles de travail atypiques (ISH).

A titre d'exemple, nous remarquons que le complément indemnitaire exceptionnel de 370 € accordé aux fonctionnaires de catégorie C ne s'applique pas aux OPA.

Les sections du Syndicat National CGT des Ouvriers des Parcs et Ateliers considèrent l'avenir des OPA particulièrement préoccupant et la position attentiste du ministère inacceptable.

Devant l'urgence de la situation, ils mandatent leur direction nationale pour mettre en œuvre toute forme d'action (nationale et locale) afin d'obtenir leurs revendications légitimes.